

Sens et expression, John Searle, 1982, Trad. et préf. de Joëlle Proust. Coll. « Le sens commun », Paris, Minuit, 248 p.

Danielle Forget

Volume 13, Number 1, 1983

Grammaire générative

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602511ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602511ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Forget, D. (1983). Review of [*Sens et expression*, John Searle, 1982, Trad. et préf. de Joëlle Proust. Coll. « Le sens commun », Paris, Minuit, 248 p.] *Revue québécoise de linguistique*, 13(1), 231–238. <https://doi.org/10.7202/602511ar>

SENS ET EXPRESSION

John Searle, 1982, Trad. et préf. de Joëlle Proust.
Coll. "Le sens commun", Paris, Minuit, 248 pages.

Danielle Forget

Ce livre est la traduction de *Expression and Meaning* publié en 1979 et regroupe différents essais de Searle sur les développements de la théorie des actes de langage. Certains ont été publiés antérieurement (entre 1975 et 1979) et sont bien connus des philosophes et des linguistes; d'autres éveillent notre intérêt car ils présentent des sujets constituant un champ d'investigation récent pour la théorie. À l'exception de l'essai sur le sens littéral (paru dans *Langue française*, 1979, n° 42), les autres n'ont jamais, à notre connaissance, été publiés en français. Dans l'ordre d'apparition, ces études portent pour titre: "Taxinomie des actes illocutoires", "Les actes de langage indirects", "Le statut logique du discours de la fiction", "La métaphore", "Le sens littéral", "Le référentiel et l'attributif". Puis vient le chapitre conclusion: "Les actes de langage et la linguistique

d'aujourd'hui".

L'aspect le plus original et le plus intéressant de ce livre concerne ce que Joëlle Proust, dans sa préface fort éclairante, a appelé le "discours second", qui sert de support théorique aux types de discours analysés et assure la cohérence du recueil. En effet, à part le premier chapitre et le chapitre conclusion, les autres possèdent en commun l'étude d'énoncés qui ne peuvent être interprétés uniquement à partir de leur sens littéral ou sérieux, ou apportent une contribution théorique au discours second. Le sens marqué dans la phrase diffère du sens que le locuteur a l'intention de donner à son énonciation. C'est ce dernier qui est fondamental ou "primaire" et qui assure le succès de l'énonciation. Searle tente de montrer qu'une analyse des actes indirects, de la fiction, de la métaphore, de la référence, doit prendre en considération le sens primaire même s'il n'est pas marqué dans la phrase.

Au premier chapitre, avant d'exposer sa classification des actes de langage, l'auteur critique celle proposée par Austin (1962); il lui reproche de confondre les verbes illocutoires, qui sont particuliers à chaque langue, et les actes illocutoires, et de ne faire reposer sa classification sur aucun critère clairement identifiable. Searle, quant à lui, fonde la différence entre les actes sur une douzaine de carac-

téristiques dont les principales sont le but illocutoire (correspondant aux conditions essentielles de chaque acte), la direction d'ajustement (visant soit à rendre le contenu propositionnel conforme au monde, soit le monde conforme au contenu propositionnel), et la condition de sincérité (c'est-à-dire les états psychologiques exprimés comme la croyance, l'intention, la volonté, le plaisir). Elles lui permettent d'isoler cinq grands types d'actes illocutoires: les assertifs, les directifs, les promissifs, les expressifs et les déclarations.

Le chapitre II traite des énoncés comportant un acte de langage indirect, c'est-à-dire des énoncés dans lesquels le locuteur a l'intention de dire plus que ce qu'il ne dit effectivement. En plus de l'intention secondaire, qui est celle marquée dans la phrase, il y a une intention primaire, celle réellement visée et qui permet d'accomplir le deuxième acte, l'acte indirect. On peut ainsi adresser une demande par l'intermédiaire d'une question, par exemple: Qu'est-ce qui permet à l'auditeur de faire les inférences nécessaires et d'identifier l'acte indirect visé? Selon Searle, ces inférences se font systématiquement au moyen des principes généraux de la conversation, de l'information factuelle "d'arrière-plan" et des principes de la théorie des actes de langage.

Le discours de fiction est un discours non sérieux en ce sens que l'auteur "n'adhère pas sérieusement" à l'idée expri-

mée et n'est pas tenu de prouver sa véracité. Le discours de fiction est constitué des mêmes actes que le discours littéral, cependant des conventions extra-linguistiques - dont la nature et le fonctionnement ne sont pas précisés - permettraient au discours de fiction de passer outre aux règles qui relient les actes illocutoires et le monde. C'est ainsi que se produit l'accomplissement "feint" d'un acte illocutoire: le sens, les règles sémantiques de l'acte ne sont pas modifiés mais le locuteur, en revanche, n'a pas à assumer les engagements normalement reliés à l'acte. Si le récit de fiction n'est pas repérable par des marques linguistiques, il serait identifiable par les intentions illocutoires de son auteur. Selon Searle, "c'est à l'auteur de décider si c'est ou non de la fiction".

L'auteur s'interroge, au chapitre IV, sur le fonctionnement de la métaphore. Qu'est-ce qui fait que l'auditeur reconnaît à l'énoncé un sens métaphorique au lieu de lui conférer uniquement le sens littéral? Il existerait des stratégies d'interprétation à partir desquelles l'auditeur dépasserait le sens littéral, fourni par sa compétence linguistique, les conditions d'énonciation et les informations d'arrière-plan, considérerait toutes les valeurs possibles de l'énonciation, et sélectionnerait parmi celles-ci le sens métaphorique réel de l'énonciation. Interprétée littéralement, la phrase est défectueuse: voilà un des principes qui incitent l'auteur à

rechercher un sens autre que le sens littéral. Tout en critiquant la thèse comparatiste, Searle admet que le principe de ressemblance joue un rôle important dans le rapprochement de deux termes ("Sophie" et "glaçon" dans "Sophie est un glaçon", p. 127): c'est en faisant appel à sa connaissance des objets et du monde que l'interlocuteur confère un sens possible à la prédication métaphorique.

Les énoncés, qu'ils aient une valeur assertive, incitative comme "Ferme la porte" (p. 179), ou autre, ne possèdent des conditions de vérité ou d'obéissance que relativement à un ensemble d'informations d'arrière-plan. Plus précisément, il existerait une situation courante, attendue, pour laquelle le sens littéral s'applique clairement (ici, concernant la forme normale des portes, le geste de fermer, etc.), ce qui conduit Searle à rejeter la thèse selon laquelle le sens littéral serait le sens qu'a la phrase quand elle est hors contexte. Dans ce chapitre V, l'auteur émet l'hypothèse "qu'il n'existe pas de distinction rigoureuse entre la compétence linguistique du locuteur et sa connaissance du monde" (p. 186). La dépendance contextuelle interviendrait non seulement pour le sens de l'énonciation mais aussi pour le sens littéral.

Il arrive que le locuteur emploie une description erronée pour désigner un objet. L'énoncé "le meurtrier de Dupont est fou" (p. 189) peut constituer une affirmation vraie même

si aucun individu ne satisfait à la description donnée. La référence s'effectue véritablement par l'acte primaire, représentant d'autres propriétés de l'objet (exemple: l'homme que je te montre du doigt) que celles exprimées par l'aspect secondaire ("le meurtrier de Dupont"). Ainsi dans toute énonciation, le locuteur a l'intention de se référer prioritairement à l'objet par l'aspect primaire, sous-jacent à l'aspect secondaire donné par le sens de la phrase. C'est de cette façon que Searle reformule l'emploi référentiel de Donnellan (1966), alors que l'emploi "attributif" serait celui où l'aspect primaire est fourni directement par la description. En général, lorsqu'il veut se référer à un objet, le locuteur choisit, pour construire son énonciation, un des multiples aspects par lesquels il est possible d'identifier l'objet. La solution apportée par Searle est d'autant plus plausible qu'elle se vérifie à l'aide d'un critère linguistique, le discours rapporté.

Enfin, au chapitre VII, l'auteur considère le traitement apporté par l'hypothèse performative de Ross (1970) et par l'hypothèse des postulats conversationnels de Gordon et Lakoff (1971) au phénomène des actes de langage. Il leur reproche de présenter des complications inutiles pour la grammaire et, en plus, d'être dénuées de pouvoir explicatif. C'est dans ce chapitre que Searle expose et critique des hypo-

thèses proprement linguistiques. Malheureusement, il s'agit de solutions déjà fort connues et discutées, au moment où cette critique de Searle nous arrive.

En conclusion, *Sens et Expression* constitue un livre marquant pour la théorie des actes de langage car il fait état de la contribution de Searle à son développement depuis l'ouvrage majeur qu'il nous a légué en 1972, *Les actes de langage*. En tenant compte des éléments non marqués dans la phrase, notamment des informations d'arrière-plan, la problématique des actes délaïsse le champ sémantique pour faire une place de plus en plus grande à la pragmatique. En conséquence, le projet d'intégration des actes de langage à la grammaire, que réaffirme Searle (p. 236), est loin d'être conclu.

Danielle Forget
Université de Montréal

RÉFÉRENCES

- AUSTIN, J.L. (1962) *How to Do Things With Words*, J.O. Urmson, ed., Oxford, Clarendon Press, traduction française, *Quand dire, c'est faire*, éditions du Seuil, 1970.
- DONNELLAN, K.S. (1966) "Reference and Definite Descriptions", *Philosophical Review*, vol. 75.
- GORDON, D. et G. LAKOFF (1971) "Conversational Postulates", *Papers from the Seventh Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, Chicago, traduction française, dans *Langages*, 1973, n° 30.
- ROSS, J.R. (1970) "On Declarative sentences", *Readings in English Transformational Grammar*, R.A. Jacobs et P.S. Rosenbaum, eds., Waltham (Mass.), Ginn & Co.
- SEARLE, J.R. (1972) *Les actes de langage*, Paris, Hermann, traduction française, *Speech Acts* (1969), Cambridge University Press.